

213C0032

FR0000065526-OP037-AS20-RO01

7 janvier 2013

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.

BANQUE TARNEAUD

(Euronext Paris)

Le 21 décembre 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société BANQUE TARNEAUD, la société Crédit du Nord¹ détient 1 628 285 actions BANQUE TARNEAUD représentant autant de droits de vote, soit 97,57% du capital et des droits de vote de cette société² (cf. D&I 212C1719 du 21 décembre 2012).

Par courrier du 7 janvier 2013, la Société Générale, agissant pour le compte de la société Crédit du Nord, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Crédit du Nord de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions non détenues par elle, au prix de 140 € par action, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier, 237-14 et 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 40 638 actions BANQUE TARNEAUD non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 2,43% du capital et des droits de vote de la société ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 212C1575 du 27 novembre 2012) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée précédente, soit 140 € par action.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **11 janvier 2013** au prix unitaire de **140 €** et portera sur 40 638 actions BANQUE TARNEAUD, représentant 2,43% du capital et des droits de vote de la société.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions BANQUE TARNEAUD d'Euronext Paris.

¹ Contrôlée par la Société Générale.

² Sur la base d'un capital composé de 1 668 923 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.